

«Spécial Artisans du bâtiment» : la collection de garanties AXA utiles à votre activité.*

Les métiers du bâtiment nécessitent une protection adaptée. C'est pourquoi AXA a réuni pour vous les garanties nécessaires dans la Multirisque Professionnelle « Spécial Artisans du bâtiment ».

- Protection de vos biens professionnels (locaux, agencements, matériel).
- Protection des conséquences financières de l'arrêt de votre activité.
- Informations juridiques et Assistance.

Développez ainsi votre activité en toute tranquillité !

Votre Interlocuteur AXA : un professionnel sur qui compter !

Votre Interlocuteur AXA est un professionnel qui connaît les besoins en assurance des professionnels, et en particulier ceux des Artisans du bâtiment. Il est à votre disposition pour vous présenter les garanties adaptées à votre activité et vous accompagner dans votre développement.

Notre métier : assurer la pérennité de votre activité.

Choisir AXA pour protéger votre activité, c'est adopter pour partenaire un acteur phare de la protection financière des particuliers, mais aussi des artisans, commerçants et professions libérales. Grâce à des solutions performantes et adaptées à votre activité et vos besoins, AXA vous accompagne dans votre développement et dynamise votre capacité à entreprendre.

Chez AXA, c'est cela que nous appelons la "Protection Financière".

MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE
ASSURANCE AUTO
RESPONSABILITÉ CIVILE
SANTÉ
PRÉVOYANCE
RETRAITE
SUCCESSION
TRANSMISSION
PROTECTION JURIDIQUE

www.axa.fr

Votre Interlocuteur AXA

AXA France IARD : SA au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Paris - AXA Assurances IARD Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 775 699 309 - AXA Courtage Assurance Mutuelle : Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes contre



l'incendie, les accidents et risques divers - Siren 302 983 572. Juridica : SA au capital de 8 377 134,03 € - 572 079 150 R.C.S. Versailles - AXA Assistance France : SA à Conseil d'Administration au capital de 26 840 000 € - Siren 311 338 339 - R.C.S. Nanterre - Entreprises régies par le Code des Assurances.

vivre Confiant

Ref. 660 008 - Crédit photo : AXA - Getty Images - Zefa - Création : One



Multirisque Professionnelle «Spécial Artisans du bâtiment»



Être Pro, c'est ne rien laisser au hasard !

En tant qu'Artisan du bâtiment, il est essentiel pour vous de protéger au mieux vos investissements. Vous devez donc envisager toutes les situations pour dynamiser et préserver votre activité. Que se passerait-il si par exemple :

- une partie de votre matériel était dérobé sur un chantier ?
- votre matériel destiné à la vente était endommagé à la suite d'un dégât des eaux ?
- un dégât des eaux détériorait votre matériel entreposé à même le sol ?

Pour ne rien laisser au hasard, découvrez la Multirisque Professionnelle « Spécial Artisans du bâtiment » !

* Selon clauses et conditions du contrat.



En sélectionnant des garanties spécifiques à votre activité, AXA peut répondre à vos exigences les plus précises...

« Je suis très régulièrement amené à emporter du matériel sur des chantiers. Suis-je assuré pour ce matériel, même hors de mes locaux ? »

Naturellement. La garantie Multirisque Professionnelle « Spécial Artisans du bâtiment » prévoit **une garantie Vol en tous lieux** pour votre matériel et votre outillage. Vous pouvez donc travailler en toute sérénité sur tous les chantiers dont vous vous occupez (sous réserve que ce matériel soit sous votre surveillance ou dans un local clos et fermé).

« Que se passe-t-il si je laisse mon ordinateur dans ma voiture pour effectuer une réparation et qu'il est volé ? »

Dans ce cas, vous êtes indemnisé. L'offre prévoit **une garantie Vol en tous lieux pour votre matériel informatique portable**.

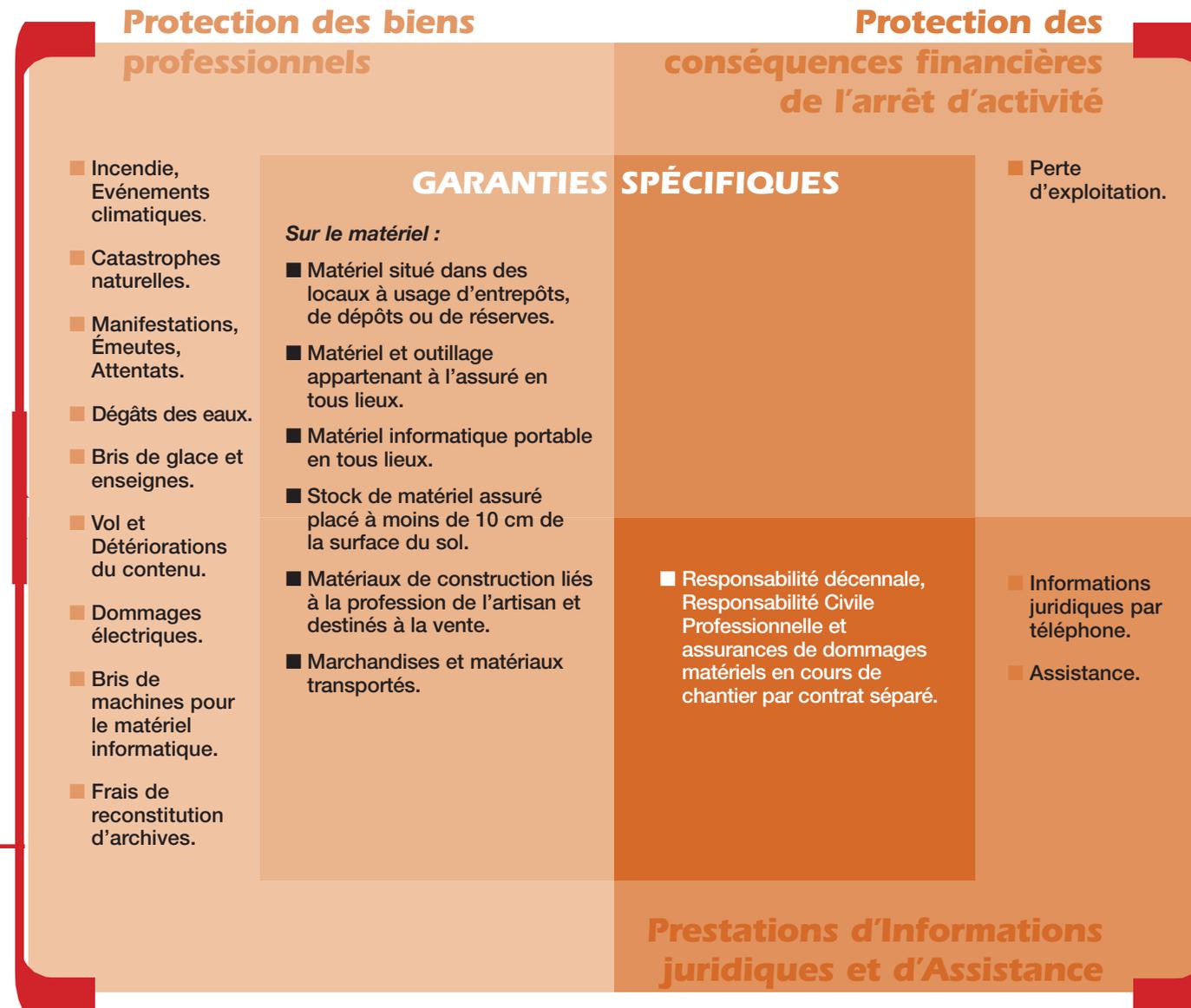
« J'entrepose des échafaudages dans un local situé à 500 mètres de mon bureau, suis-je couvert pour ce matériel ? »

Oui, l'offre garantit le matériel stocké dans un entrepôt situé à une adresse différente de celle de votre local commercial (il ne doit pas se trouver dans une zone industrielle ou artisanale ou à plus de 300 m de bâtiment habité).



“Spécial Artisans du bâtiment”

La Multirisque Professionnelle d'AXA spécialement construite autour de votre métier.*



« Je suis obligé de stocker certaines pièces à même le sol. Comment être paré en cas de dégâts des eaux ? »

Pas de souci ! **Le matériel est couvert**, y compris lorsqu'il est posé à même le sol.



« Suis-je couvert sur les matériaux que je n'ai pas encore vendus ? »

Naturellement, les matériaux de construction dont vous disposez et que vous destinez à la vente sont **garantis par notre offre Multirisque Professionnelle Spécial Artisans du bâtiment**.



Pour tout savoir sur la Multirisque Professionnelle “Spécial Artisans du bâtiment”, obtenir un devis gratuit ou pour toute autre demande, prenez contact dès aujourd'hui avec votre Interlocuteur AXA !

* Selon clauses et conditions du contrat.